



Liquidation d'entreprise + honoraires du liquidateur

Par **dendievel**, le **20/02/2011** à **15:07**

Bonjour,

J'ai lu attentivement le détail des frais de liquidateur de mon entreprise, 2 éléments se distinguent :

Les honoraires de la vente

Les honoraires de répartition

Ces deux points représentant plus de 90% des honoraires.

Sur le principe de taxation je ne pourrais pas discuter dans la mesure où le tarif est légal public et le même pour tout le monde. Les rémunérations sont basés sur un barème applicable à tous.

Par contre le fait de prendre à la fois sur la vente et sur la répartition au prix fort m'interpelle, La vente du fond était faite avant le recours à l'administrateur. Nous avons trouvé un acheteur, en aucun cas l'administrateur n'a pas eu de travail particulier.

Dans l'attente de votre retour,
Cordialement